



REGLEMENT INTERIEUR USTM



Les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain et les adultes d'aujourd'hui sont les exemples de nos jeunes.

Le club de l'USTM accueille des jeunes de la catégorie U6 à U13 dans son école de football, des joueurs de 14 à 18 ans en préformation foot à 11 pour ses catégories U15/U17/U19 ainsi que des adultes en catégorie seniors. L'école de football n'est pas une école de compétition mais d'apprentissage. Ce n'est pas un centre aéré ou une garderie mais un lieu où l'enfant apprendra les techniques et les valeurs sportives du football et du club :

VOLONTE DE PROGRESSER - UNITE - PLAISIR - RESPECT - ENGAGEMENT - DISCIPLINE

Article 1 : Objectif de l'école de football, de la Préformation U15-U17 et de la Formation U19-Seniors

L'école de football a pour but d'apporter aux enfants de 6 à 13 ans une initiation au football dans un esprit de fair-play, de respect, d'honnêteté, d'écoute et de politesse. Afin de répondre à cette idée, les éducateurs et les dirigeants veillent à respecter différentes stratégies : accueillir tous les jeunes joueurs et joueuses dans la mesure du possible sans faire de sélections, proposer des séances d'entraînements adaptées, avoir un encadrement responsable et formé et transmettre les valeurs du club. Le jeu prime sur l'enjeu et le résultat, c'est fondamental dans ces catégories. La Préformation U15-U17 répond aux mêmes objectifs et aux mêmes valeurs. Le but étant de former des jeunes à la pratique du football et d'assurer la continuité dans l'encadrement et l'apprentissage des bases fondamentales du football à 11. Nos équipes fanion U15-U17 auront pour objectif de jouer au plus haut niveau possible. La formation U19 et Seniors répond elle aussi aux mêmes objectifs et mêmes valeurs. Le but étant de pouvoir proposer à chacun un niveau de pratique lui correspondant tout en gardant l'objectif de se doter d'une équipe fanion u19 et seniors la plus compétitive possible sans mettre de limite de niveau. L'attitude et le comportement seront le socle de l'apprentissage et de la formation à l'USTM.

Article 2 : Conditions d'inscriptions

L'USTM est ouvert à toutes et à tous à partir de 5 ans révolus et l'inscription est obligatoire pendant les permanences d'inscription en juin de chaque année. Pour toutes demandes d'inscriptions hors permanences (toutes catégories confondues), le club s'octroie le droit de refuser une inscription, si celle-ci doit perturber la gestion des effectifs et la qualité d'encadrement. Il est impératif de remettre les cotisations et les documents à temps sans quoi le licencié(e) ne pourra accéder aux installations et participer aux séances d'entraînement et matchs.

Article 3 : Comportement des joueurs

-Les joueurs sont tenus de respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire, ils en supporteront les frais de remise en état.

-Les joueurs doivent participer à la sortie et au rangement du matériel ainsi qu'au nettoyage des vestiaires en fin de séance d'entraînement, de match ou de plateaux (à domicile comme à l'extérieur).

-Tout joueur qui aurait un comportement présentant une gêne permanente pour le reste du groupe se verra réprimandé par son éducateur et sanctionné d'une ou plusieurs séances d'entraînements et/ou d'un match. S'il insiste, le conseil de discipline (Président, Responsable technique et éducateur) aura un entretien avec ses parents si celui-ci n'est pas majeur. Si la situation ne s'améliore pas, le joueur sera exclu définitivement du club.

-Tout joueur commettant une faute grave, peut être exclu définitivement du club après l'avis du conseil de discipline, sans préavis et sans remboursement de la cotisation.

Listes des fautes graves : Insultes envers un partenaire, un adversaire, un dirigeant, un parent, un arbitre, un supporter / Bagarres et incivilités / Vol / Non-respect des horaires et du fonctionnement de l'équipe, du club en général / Non-respect d'un adulte ou autres.

-Les objets de valeurs sont interdits dans les vestiaires, en cas de vol, le club ne pourra être tenu responsable.

-Il est interdit de lancer sous la douche des objets ou vêtements appartenant à un partenaire. Il est interdit de prendre des photos et vidéos dans les vestiaires (sauf en cas d'accord du dirigeant pour immortaliser une victoire)

Article 4 : Comportement et devoirs des parents

-Un parent qui se rendrait coupable d'un geste grave sur le terrain ou en dehors du terrain, lors d'un entraînement ou d'une rencontre officielle ou non, devra verser le montant de l'amende infligée au club par la commission de discipline du district de football 49 ou de la ligue des pays de Loire.

-Les parents sont priés d'assister aux réunions de présentation du début de saison, d'organisation des déplacements et celles qui leurs sont proposées au cours de la saison (tournoi, transports, assemblée générale...) Tout comme les joueurs adultes et seniors. Garder à l'esprit que l'USTM est un club amateur et fonctionne grâce à des bénévoles.

Article 5 : Les Equipements Les parents s'assurent que les enfants possèdent dans leur sac pour les entrainements/matches, le matériel nécessaire à la pratique du football : Chaussure de foot, paire de chaussettes, protège tibia, le nécessaire pour la douche, short et maillot de foot, coupe-vent-pluie, bonnet, gant, vêtement contre le froid.

Article 6 : Les entrainements

-L'entrainement est obligatoire pour prétendre participer aux matchs ou plateaux. Tout blessé ne pourra prendre part à l'entrainement.

-En cas d'absence, les parents doivent prévenir au moins 1 heure avant le début de la séance. Les horaires annoncés sont ceux du début de l'activité. Les joueurs doivent donc être en tenue à l'heure indiquée. Les horaires sont sur le site ustmfoot.fr.

-Les messages ou les informations doivent être transmis par mail aux référents de catégorie ou au coach principal de l'équipe selon la teneur du message.

-Les enfants doivent être récupérés dans les 30 minutes de la fin d'un plateau/match ou de séances d'entrainement. Pour les cas de mineur autorisé à rentrer seul par leur propre moyen, une décharge parentale est à compléter et à remettre à l'éducateur responsable.

Article 7 : Les matchs ou plateaux jeunes

-La présence des joueurs convoqués aux plateaux/matches est obligatoire. En cas d'indisponibilité, les parents doivent prévenir l'éducateur 72 heures avant les rencontres sauf cas exceptionnels.

-Les convocations sont consultables sur le site ustmfoot.fr (accueil, convocation par catégorie...), le jour du match/plateau, les enfants arrivent précisément à l'heure et sur le lieu indiqué sur la convocation. Je suis parent de transport, je n'emmène pas seulement mon enfant directement sur le lieu de plateau ou match mais me rend sur le lieu de convocation.

Article 8 : Le comportement

-Si un joueur devait répéter son absence aux séances ou ne pas se présenter à une convocation, le club se réserve le droit de suspendre le joueur de plusieurs rencontres.

-L'éducateur de l'équipe est le seul responsable de l'entrainement et à pouvoir intervenir dans la composition des équipes.

-Les accompagnateurs d'équipes et dirigeants doivent être connus et reconnus par le bureau (licence). Ils ont pour mission d'accueillir les autres équipes, de remplir la feuille de match, veiller aux rangements du matériel et l'état des locaux lors du départ. Ils doivent admettre les décisions des éducateurs et l'avertir d'éventuelles difficultés ou informations, remarques.

Article 9 : Le transport (Impératif de respecter les limitations de vitesse et d'avoir un véhicule avec le contrôle technique à jour)

-Pour les déplacements à l'extérieur, chaque Référent prévoit un planning transport. En cas d'indisponibilité, chaque parent doit impérativement se faire remplacer par un autre parent, en aucun cas le référent doit s'occuper du dit remplacement.

-Les parents sont responsables de l'intégrité des enfants pendant le transport, le club rappelle que les rehausseurs sont obligatoires pour les enfants de 1.35m et moins et recommandés jusqu'à 10 ans environ.

Article 10 : Blessures, Accidents, Malaises...

-La signature de ce règlement intérieur vaut comme décharge parentale permettant aux éducateurs ou dirigeants de prendre toutes les dispositions et mesures d'urgence suite à une blessure, un accident sans votre présence sauf avis contraire à joindre et nous signaler impérativement.

-Tout joueur blessé dans le cadre de l'activité sportive doit en informer l'éducateur. La mutuelle des sportifs peut compléter les frais médicaux après la sécurité sociale et votre complémentaire personnelle, si souscription. Pour ce faire, vous devez retirer un certificat d'accident à faire remplir par votre médecin et à envoyer dans les cinq jours suivants l'accident.

Article 11 : Exemplarité Chacun des membres du club représentent l'USTM et leurs comportements envers les autres doivent être exemplaires.

Article 12 : Interdictions Chacun se doit de respecter les panneaux d'interdiction de fumer et de stationner.

Article 13 : Propreté des sites Par mesure de sécurité, d'hygiène, de savoir vivre ensemble, merci de prendre les initiatives de jeter les mégots, verres, papiers dans les poubelles prévues à cet effet et de sortir les poubelles noires et jaunes si celles-ci sont pleines sur le parking des stades. En cas de permanence de bar, il est demandé aux parents de veiller au bon déroulement du tri sélectif et de veiller à la propreté et l'ordre des buvettes.

Article 14 : La signature de la licence entraine l'acceptation du présent règlement intérieur et des chartes ; Parents/accompagnateurs, joueur (se) et Educateur/Dirigeant, elle engage aussi les responsables légaux des mineurs-licenciés.



CHARTRE PARENTS / ACCOMPAGNATEURS

UNITE - PLAISIR - RESPECT- ENGAGEMENT - HUMILITE - EXEMPLARITE - TOLERANCE - MAITRISE DE SES EMOTIONS - BIENVEILLANCE – DISCIPLINE

Les parents s'engagent à :

- ⇒ Faire respecter la charte du joueur à l'enfant.
- ⇒ S'assurer que mon enfant a un équipement adapté.
- ⇒ Rester derrière les barrières et mains courantes lors des séances d'entraînements et des matchs et plateaux.
- ⇒ Respecter les décisions des éducateurs, des dirigeants et les décisions des arbitres même si celles-ci vous semblent injustes.
- ⇒ Encourager son enfant mais aussi l'ensemble de l'équipe dans les bons comme dans les moins bons moments.
- ⇒ Ne pas être un deuxième éducateur au bord du terrain (pas de téléguidage ou conseils qui peuvent aller dans le sens inverse des consignes de l'éducateur).
- ⇒ Relativiser les enjeux d'une rencontre pour l'équilibre de l'enfant, maîtriser ses émotions.
- ⇒ Etre tolérant, être Exemplaire, Garder son calme en toutes circonstances, Avoir une attitude irréprochable, Etre fair-play (ce n'est que du foot)
- ⇒ Ne pas oublier que les éducateurs, les dirigeants, sont des bénévoles.
- ⇒ Ne pas oublier que les joueurs ont le droit à l'erreur, les arbitres aussi, nous sommes les exemples pour nos enfants et que le football est un JEU.
- ⇒ Chaque parent peut faire bénéficier de ses compétences, de son temps libre dans la mesure du possible : bénévolat, secrétariat, photos, recherche de partenaire dans une commission, chaque geste compte. Proposer ses services au staff technique pour les activités extra-sportives, tournoi, fête du club...
- ⇒ Soutenir les jeunes éducateurs qui encadrent sans dénigrer.
- ⇒ Echanger, dialoguer et exposer les éventuels problèmes rencontrés avec l'équipe d'encadrement. Positivez aussi un maximum.
- ⇒ Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'USTM et m'y conformer.



CHARTRE JOUEUR(S)

Politesse - Respect - Goût à l'effort - Solidarité - Dépassement de soi - Humilité - Tolérance - Combativité - Dignité

La joueuse ou le joueur s'engage à :

- ⇒ Jouer au football pour se faire plaisir, s'épanouir, donner le meilleur de soi-même.
- ⇒ Signer une licence pour jouer dans le club, quelle que soit l'équipe dans laquelle il/elle est convoqué(e).
- ⇒ Accepter de perdre, reconnaître ses erreurs et ne pas rejeter les fautes sur les autres.
- ⇒ Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire et reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- ⇒ Respecter les choix de l'éducateur ou des dirigeants.
- ⇒ Apprendre à jouer et à vivre en équipe avec ses copains, ses copines. S'entraider et coopérer pour progresser.
- ⇒ Respecter ses partenaires mais aussi ses adversaires, les arbitres. Serrer la main de l'arbitre, des adversaires et de leurs dirigeants.
- ⇒ Respecter et ne pas contester les décisions de l'Arbitre. Apprendre, respecter les règles du jeu et ne pas les enfreindre par la tricherie.
- ⇒ Respecter les adversaires et partenaires en restant maître de soi, en refusant la violence physique et verbale.
- ⇒ Adopter une attitude courtoise et polie. Ne jamais oublier les mots « Bonjour, Merci, Au revoir ».
- ⇒ Rester serein et garder sa dignité en toutes circonstances. Bannir toutes méchancetés et toutes paroles blessantes. J'encourage mes coéquipiers, coéquipières.
- ⇒ Refuser toutes formes de discriminations.
- ⇒ Apporter mon aide au ramassage du matériel et faire des actions simples comme ramener une poubelle vide de l'entrée du stade, vider la poubelle à verre ...
- ⇒ Respecter le matériel et les locaux mis à disposition.
- ⇒ Avoir une tenue adaptée aux conditions climatiques et être en état de jouer un match.
- ⇒ Porter obligatoirement ses protèges tibias à l'entraînement et aux matchs.
- ⇒ Nettoyer mes chaussures de foot à l'extérieur avant d'entrer dans les vestiaires, ne pas les taper sur les murs ou les laver dans les douches.
- ⇒ Porter haut les couleurs du club et véhiculer positivement l'image et les valeurs « Unité Plaisir Respect Engagement ».
- ⇒ Pour les joueurs adultes, participer à la vie du club par plusieurs actions bénévoles au cours de la saison.

UNITE - PLAISIR - RESPECT- ENGAGEMENT - HUMILITE - EXEMPLARITE - TOLERANCE - MAITRISE DE SES EMOTIONS - BIENVEILLANCE - COMMUNICATION – DISCIPLINE



CHARTRE EDUCATEUR / DIRIGEANT

L'équipe est à l'image de l'éducateur et de ses dirigeants, de ce fait, ils se doivent d'avoir un comportement irréprochable et véhiculer les valeurs du club :

UNITE - PLAISIR - RESPECT- ENGAGEMENT - HUMILITE - EXEMPLARITE - TOLERANCE - MAITRISE DE SES EMOTIONS – BIENVEILLANCE - COMMUNICATION - DISCIPLINE

Les éducateurs - dirigeants s'engagent à : (garantir l'éthique et l'équité sportive)

- ⇒ Accueillir lors des compétitions les joueurs et les dirigeants adverses arbitres dans un esprit loyal et fair-play. Promouvoir une image positive et bienveillante du club
- ⇒ Veiller à ce que le climat de rencontre soit apaisé et bienveillant (exemple : sortir un joueur sans hésiter si son attitude n'est pas correct).
- ⇒ Accueillir les parents et écouter leurs doléances.
- ⇒ Etre assidu et ponctuel et assurer son remplacement en cas d'absence.
- ⇒ Assurer la prise en charge de son groupe au départ comme au retour, ne jamais laisser un enfant seul.
- ⇒ Faire respecter le matériel et les installations mis à disposition à domicile comme à l'extérieur, Veiller au rangement, la propreté et la fermeture des locaux et des terrains
- ⇒ Conseiller, aider, démontrer, donner des solutions et surtout encourager les joueurs. Etre animer par l'esprit du jeu.
- ⇒ Dialoguer en cas de problèmes avec les joueurs et/ou les parents, le responsable de l'école de football, le responsable de pôle.
- ⇒ Sanctionner les mauvais comportements des joueurs en accord avec le responsable de pôle, de catégorie.
- ⇒ Adapter les entrainements en respectant l'âge, les motivations, les caractéristiques psychologiques et biologiques des joueurs.
- ⇒ Faire jouer tout le monde le plus possible et traiter tous les joueurs sur le même pied d'égalité.
- ⇒ Rappporter au bureau de l'USTM, les faits et gestes portant préjudice au club.
- ⇒ Veiller à la progression technique et tactique de chaque joueur, lui transmettre les valeurs éducatives qui sont les nôtres
Politesse - Respect - Goût à l'effort - Solidarité - Dépassement de soi - Humilité - Tolérance - Combativité
- ⇒ Préparer les séances en respectant la planification annuelle et les principes d'élaboration d'une séance.
- ⇒ Bannir la tricherie, le mensonge, la violence, les moqueries, les provocations envers les joueurs, dirigeants, spectateurs adverses.
- ⇒ Maitriser ses émotions et ne pas répondre aux provocations en toute circonstances, notre silence est d'Or et il est parfois un bon moyen de communication.
- ⇒ Faire preuve d'esprit de groupe, travailler avec les autres éducateurs, communiquer. Apprécier la victoire humblement et accepter la défaite avec objectivité.
- ⇒ S'inclure dans la victoire, comme dans la défaite. Mettre en avant nos forces et soulever nos axes d'améliorations.
- ⇒ S'intéresser aux joueurs, son univers professionnel, ses passions, ses intérêts.
- ⇒ Eviter de discuter les choix du coach principal avec les parents et référer au coach principal son avis dans un échange constructif afin de ne pas créer de double discours.
- ⇒ Ne pas faire jouer les joueurs qui arriveraient dans un état non sobre afin de faire respecter votre travail, le groupe et leur intégrité.
- ⇒ Instaurer un climat de convivialité, de partage, de bienveillance et être le garant du savoir-être et savoir vivre ensemble.

Les éducateurs doivent développer 2 axes :

1-Le Relationnel :

Le relationnel fait appel à 4 facteurs :

- Le Climat d'apprentissage** : des règles doivent être mises en place pour créer un état d'esprit (cadre de vie)
- La Communication** : en interne et en externe (Responsable technique, éducateurs, parents, joueurs)
- La Confiance** : valoriser les efforts, le jeu avec et sans ballon, les progrès-de ce qui est réussi à ce qui est compris
- La Coopération** : de l'implication à l'autonomie

2-La Pédagogie Active

Utiliser la pédagogie active, beaucoup plus que directive (réservée pour les exercices techniques) : Questionner les joueurs, sur ce qu'ils auraient pu faire de mieux, sur les problèmes de jeu de l'équipe dans certaines situations.

Le principe est le même que pour un problème de mathématiques : si l'on propose un problème de jeu, et que l'on donne tout de suite la réponse, le joueur ne pourra pas progresser. Il faut par le questionnement faire émerger une réponse.